

N° 81 - JANVIER 2022

# Le Rapprocheur



Bulletin d'information de l'Association Départementale  
des Chasseurs de Grand Gibier d'Eure et Loir

## Le Conseil d'Administration de l'ADCGG 28

Gérard Poupon  
Président d'honneur  
06.12.96.71.52  
gerardpoupon2@wanadoo.fr

Vincent Vouzelaud  
Vice Président - Secrétaire  
06.11.68.00.57  
vincent.vouzelaud@wanadoo.fr

Noël Vadé  
Trésorier adjoint  
06.26.57.44.33  
noel.vade@orange.fr

Daniel Cerèze  
Administrateur  
06.45.18.97.85  
daniel.cereze@wanadoo.fr

Didier Gandin  
Administrateur  
06.67.44.89.93  
gandindidier@orange.fr

Jacqy Hée  
Administrateur  
06.76.61.25.47  
jacqy.hee@orange.fr

Patrick Melot  
Administrateur  
06.09.66.47.65  
patrick.melot@wanadoo.fr

Dominique Rouzies  
Administrateur  
06.80.32.46.44  
djb.rouzies@orange.fr

Jean François Bazille  
Président  
06.70.72.68.28  
jfbazille@orange.fr

Noël Besnier  
Trésorier  
06.12.41.02.71  
noelbesnier@laposte.net

Jean Jacques Chapin  
Administrateur  
06.82.37.94.96  
jjchapin@orange.fr

Florence Normand  
Administrateur/Réalisation Rapprocheur  
06.31.06.09.11  
florence.normand@groupe-mma.fr

Jack Aladenise  
Administrateur/Responsable Brevet Grand Gibier  
06.78.98.69.93  
alva-sps@wanadoo.fr

## SOMMAIRE

|  |         |
|--|---------|
| EDITORIAL                              | 3       |
| ACTUALITES                             | 4-5     |
| >Système d'Information sur les armes   |         |
| VIE DE L'ADCGG                         | 6       |
| >Billet d'humeur                       |         |
| ACTUALITES                             | 7       |
| >Le Brevet Grand Gibier 2022           |         |
| EVENEMENTS                             | 8-9     |
| > Bilan de l'exposition de trophées    |         |
| EVENEMENTS                             | 10      |
| >Les trophées de la saison 2020 - 2021 |         |
| BILAN                                  | 11      |
| >Bilan UNUCR                           |         |
| DOSSIER                                | 12 - 13 |
| >Bien aménager sa forêt                |         |
| NOS SPONSORS                           | 14      |
| >A3 Assurfinance                       |         |
| LE QUIZZ DE JACKY HEE                  | 15      |

**Le Rapprocheur est une publication de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier d'Eure et Loir**

**Siège social :**  
12, rue du Château-Chenouville-28360  
La Bourdinière Saint loup

**Adresse administrative :**  
Le Débucher-Chemin de la Queue  
d'Auneau-91410 Dourdan

**Contact :**  
adcgg.28@orange.fr

**Directeur de publication :**  
Vincent Vouzelaud

**Conception/réalisation :**  
Florence Normand

**Comité de rédaction :**  
Florence Normand, Gérard Poupon  
Vincent Vouzelaud, Jean François  
Bazille, Noël Vadé, Jacqy Hée, Jack  
Aladenise et Noël Besnier.

**Photo de couverture :**  
stephanlevoye.com



## EDITORIAL

### Soyons Responsables

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) ex « Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) », a publié une analyse très pertinente des accidents de chasse survenus pendant la dernière saison. La comparaison avec les chiffres enregistrés en 1999 est édifiante ; cela montre l'énorme effort réalisé par les chasseurs pour obtenir une amélioration spectaculaire du respect des règles de sécurité.

En vingt ans, le nombre d'accidents est passé de 232 à 80 répertoriés pendant la saison 2020/2021. Dans le même temps, le nombre de décès a chuté de 39 à 7, dont 3 sont survenus pendant des chasses de Grand Gibier... Certes 7 c'est peu mais c'est encore 7 de trop !

Peut-on faire mieux ? Nous travaillons pour. Les règles de déroulement de nos chasses se sont durcies et même si elles pèsent sur nos pratiques, elles doivent être appliquées. Le non-respect de l'angle de 30°, les tirs trop lointains, l'identification approximative des animaux... toutes ces pratiques doivent disparaître. La négligence aussi puisqu'on dénombre encore 29% d'auto-accidents, c'est-à-dire des accidents où le tireur est lui-même la victime.

A une époque où nous sommes constamment l'objet de critiques, parfois excessives et trop souvent mensongères, nous n'avons pas à rougir de nos résultats dans le domaine de la sécurité. Raison de plus pour poursuivre ces efforts, ce dont nous sommes capables.

Au nom de l'Association, je tiens à vous remercier de votre confiance et à vous présenter mes meilleurs vœux pour la nouvelle année qui commence. Nous souhaitons que 2022 soit pour vous une année remplie de joies et de réussites, en excellente santé avant tout.

Jean François Bazille

**EURODOR**  
PUBLICITÉ

LE spécialiste de la **COMMUNICATION PAR L'OBJET** depuis 40 ans

**OBJETS PUBLICITAIRES**

**TEXTILES PUBLICITAIRES**

**CADEAUX D'AFFAIRES**

Delphine & Jacky LOCHON  
sont à votre écoute

Rejoignez-nous  
www.eurodor.fr

Contact  
25 av. Maurice Maunoury 28600 LUISANT  
02 37 30 20 40 - contact@eurodor.fr

Fabrication sur mesure  
Contrôle qualité  
Commande express  
Service client de qualité  
Échantillons sur demande  
Devis gratuit et immédiat  
Conseils produits et techniques de marquage  
Plateforme digitale

## Mise en place du Système d'Information sur les Armes (SIA) pour la gestion administrative de vos armes

En France, la politique publique de contrôle des armes civiles est aujourd'hui assurée par le Service Central des Armes et Explosifs (SCAE). Créé en janvier 2017, le Service Central des Armes (SCA) est devenu SCAE (et Explosifs) en avril 2021. Il est chargé de la mise en place du Système d'Information sur les Armes (SIA) et de sa gestion.

Le SIA est un système complet de traçage des armes. Il s'adresse aux professionnels des armes (armuriers, courtiers, fabricants ou importateurs), aux administrations (préfectures ou les forces de l'ordre) et enfin aux particuliers (chasseurs, tireurs, collectionneurs...).

Jusqu'à présent, la gestion des armes soumises à autorisation ou déclaration était confiée aux préfectures qui utilisaient le système AGRIPPA (Application de Gestion du Répertoire Informatisé des Propriétaires et Possesseurs d'Armes). Pour les chasseurs, les premières déclarations transmises aux préfectures sont issues du décret du 6 mai 1995. Depuis, au fil de l'évolution de la réglementation et notamment du décret du 30 juillet 2013, de nouvelles catégories d'armes ont été soumises à enregistrement ou à déclaration lors de leur acquisition.

Aujourd'hui, un nouveau processus débute avec l'ouverture, pour tout détenteur d'une arme, de son compte SIA qui lui donnera accès au « râtelier virtuel » de ses armes.

Il sera possible pour les chasseurs d'ouvrir leur compte SIA à compter du 8 février 2022. Pour les biathlètes et les tireurs de Ball-Trap ce sera le 8 mars, le 5 avril pour les non licenciés et le 10 mai pour les tireurs sportifs... **Vous avez jusqu'au 1er juillet 2023 pour réaliser cette opération.**

**Ouverture du compte SIA pour les chasseurs : à partir du 8 février 2022 et jusqu'au 1er juillet 2023. 6 mois pour mettre à jour votre « râtelier virtuel »**

**Important : sans l'ouverture d'un compte SIA, aucune opération (acquisition, cession ou dépôt en réparation d'une arme de chasse) ne sera plus possible à partir du 8 février 2022.**

L'ouverture d'un compte SIA est une opération simple pour laquelle vous devrez renseigner :

- votre état civil ;
- vos adresses de résidence principale et secondaires si vous êtes susceptible d'y stocker vos armes.

- les références de votre permis de chasser et validation, en attendant qu'elles soient automatiquement transmises sur votre compte par les Fédérations de Chasseurs dans un avenir proche.

Une fois votre compte ouvert, vous accédez à votre « râtelier virtuel ». Il a été alimenté par votre armurier si vous avez fait une acquisition depuis octobre 2020 et par le transfert de votre préfecture des informations contenues dans AGRIPPA. De possibles omissions ou des erreurs peuvent être inscrites. Aussi, vous disposerez de 6 mois pour vérifier votre râtelier et le corriger et/ou compléter si nécessaire.

Que faut-il vérifier et corriger ?

- Toutes vos armes de catégorie B et C doivent y figurer, sauf celles à canon lisse à 1 coup par canon (fusils juxtaposés, superposés ou basculants à un coup) acquises avant 2011 dont l'inscription est facultative. Cependant, le SCAE recommande fortement l'inscription de ces armes qui échappent au « râtelier virtuel » bien que la loi actuelle ne l'impose pas !
- Les modèles des armes, calibres et numéros de série doivent correspondre.
- Les armes dont vous vous êtes

séparées ou qui ont été détruites ne doivent plus y figurer.

Votre compte SIA vous donne aussi accès au RGA (Registre Général des Armes) qui répertorie déjà plus de 48000 modèles d'armes et vous permet de sélectionner celui correspondant à la vôtre. La démarche peut paraître complexe pour trouver la bonne référence et le bon N° de RGA qui doit être attaché à votre arme mais l'important, selon le SCAE, est de l'inscrire sur votre « râtelier virtuel ». Quoi qu'il en soit, lorsque votre arme passera chez un professionnel, celui-ci la certifiera ou modifiera ses caractéristiques dans le SIA avant de vous la rendre.

Comme toute réforme, cette nouvelle démarche apparaît contraignante et lourde. Elle apporte toutefois des simplifications et avantages pour les par-

ticuliers :

- La fin des déclarations papier et du risque d'égarer le récépissé de détention.
- La faculté d'ajouter, sans sanction, dans un délai de 6 mois suivant l'ouverture du compte, les armes légales dont la déclaration aurait été « oubliée ».
- L'obtention rapide d'une Carte

Européenne d'Arme à Feu (CEAF).

- La justification, à tout instant, de son permis de chasser valide pour transporter ses armes ou pour présentation auprès d'un professionnel qui en fait la requête.
- La simplification des démarches en cas de changement d'adresse.

Cependant, tout cela n'est à la portée de tous car il faut être familier de l'outil numérique pour effectuer ces opérations. Et on sait que nombre de chasseurs ne le sont pas encore...

Enfin, cet outil éveille une crainte car toutes les armes sont désormais tracées et à la merci d'un dessaisissement exhaustif en cas d'interdiction de possession.

Vincent Vouzelaud



### Le cas des déclarations modèle 13 :

**En 1995, celui qui avait déclaré une arme de 5ème catégorie reclassée en 4ème avait obtenu une autorisation viagère. Le nouveau système ne remet pas en cause cet avantage et vous pouvez donc conserver vos carabines de chasse semi-automatiques à chargeur amovible ou vos carabines semi-automatiques en 22LR.**



*Carabine Semi-Automatique Ruger modèle 10/22*

## Billet d'humeur

Au cours de notre dernière Assemblée Générale, l'un de nos adhérents a évoqué la diminution du nombre de membres de notre Association et les moyens d'y remédier : 250 dans le passé, 150 aujourd'hui et moins de présents à cette soirée. Il y avait là matière à un débat qui n'a pas eu lieu ; c'est sans doute dommage et, bien que la survie de notre Association ne soit pas menacée dans l'immédiat, je souhaite revenir sur ce sujet. L'érosion de nos adhérents est un fait, pas une hypothèse. Pourquoi ?

C'est un phénomène constaté dans de nombreuses associations départementales et probablement causé par la COVID qui a bouleversé notre monde comme tant d'autres. Nous avons pensé que le choix d'un vendredi, dû à la difficulté de trouver une salle, a pu gêner une partie de nos invités, mais pour nous, ce phénomène n'est pas nouveau. Expliquer n'est pas réagir. Il faut réagir parce que le poids d'un « influenceur » est directement lié à son importance. Comment tenir compte d'un ectoplasme dont les murmures sont à peine audibles ?

L'Association des Chasseurs de Grand Gibier, tant au niveau national qu'au plan départemental, a toujours su se faire entendre. Porteurs d'une image, de valeurs morales et d'une compétence technique avérée, nous voulons être une force de propositions crédible, un interlocuteur respecté et un allié efficace face à la vague haineuse d'antis chasse alimentés par leur ignorance et leur mauvaise foi. Nous avons un rôle au quotidien vis-à-vis de ceux qui colportent de fausses assertions.

Si nous voulons continuer à jouir de notre passion, il faut être là, nombreux et déterminés. Ne soyons pas le désabusé contemplatif qui pense « Après nous le déluge » alors qu'il va se noyer. On entend déjà quelques découragés pour qui la chasse, c'est foutu !

**Vous pouvez nous aider à redevenir forts. Si chacun d'entre vous nous apporte un nouvel adhérent, nous serons vite riches et assez puissants pour défendre nos lendemains aux côtés des Fédérations de Chasseurs et de tous ceux qui nous représentent.** Cette démarche est peut être anormale, ou utopique ; elle s'adresse pourtant à vous tous qui partagez notre façon de vivre la chasse et qui veulent qu'elle perdure. Vous avez sans doute parmi vos compagnons de chasse un collègue prêt à nous rejoindre : faites-lui remplir le bulletin d'adhésion en y ajoutant votre nom et envoyez le tout à Noel Besnier (1 avenue Nieuport 28100 Dreux), accompagné du paiement de la cotisation (25€). Inutile de vous dire ce que nous espérons de vous tous. Pour être tout à fait clairs, nous publierons dans nos prochains Rapprocheurs les adhésions parrainées.

A un niveau infiniment plus modeste, cette démarche me rappelle une extraordinaire démonstration de force des chasseurs. Si je me souviens bien, c'était en Février 1998, nous étions 180.000 à défiler dans Paris. La détermination, la fraternité et l'exaltation nous habitaient, et je suis sûr que ceux qui y étaient s'en souviennent. Puissent-elles nous inspirer. Aujourd'hui et demain.

Gérard Poupon



Formulaire d'inscription disponible sur [www.ancgg.org](http://www.ancgg.org) Association départementale 28

**Restaurant Traiteur**  
**Le Villageois**  
Christine & Christophe POIGNARD

Situé à Favières, le restaurant est ouvert tous les midis même le dimanche, les vendredis soir et samedis soir.

Vous pouvez retrouver Christine & Christophe Poignard au restaurant de l'hippodrome de Chartres les dimanches de courses.

Pensez à réserver votre table à l'avance au 02 37 50 05 40 ou 06 16 46 70 83.

Pour vos réceptions, le restaurant dispose d'un service traiteur avec possibilité de louer la vaisselle pour environ 150 couverts.

Il prend en charge toutes vos soirées cocktails et réalise des plats à emporter. Vous pouvez passer commande au 02 37 51 05 40 ou 06 16 46 70 83.

Cuisine traditionnelle Ouvert 7/7 le midi, vendredis et samedis soir

**15, place Maurice Deschamps - 28170 FAVIÈRES**  
[www.traiteur-levillageois.com](http://www.traiteur-levillageois.com)  
villageois2@hotmail.fr **02 37 510 540**

## Le Brevet Grand Gibier 2022

Après une édition 2020 annulée et une édition 2021 aménagée pour respecter les contraintes imposées par la pandémie, nous organisons la session 2022 du Brevet Grand Gibier suivant le planning ci-dessous.

Après l'expérience concluante pour la préparation du Brevet en 2021, nous proposerons aussi une version en distanciel des cours aux candidats dont l'emploi du temps professionnel ou scolaire rend difficile la présence en cours le jeudi soir à Chenonville.

Pour cela, chaque candidat recevra un lien YouTube par sujet traité qu'il pourra consulter selon sa disponibilité.

La semaine suivante, il recevra un ou plusieurs questionnaires qui seront traités par visio-conférence avec un répétiteur.

Nous espérons que ce nouveau canal de diffusion permettra à plus de candidats de préparer le Brevet et ainsi de rejoindre la liste des médaillés en Eure et Loir.

La réunion d'information et d'inscription au

Brevet Grand Gibier 2022 se tiendra

jeudi 17 février à partir de 20h00 à Chenonville.

N'hésitez pas à parler de cette réunion autour de vous, dans vos groupes de chasse, à vos amis, à vos collègues...

Nous comptons sur vous.

Jack Aladenise

| BREVET GRAND GIBIER 2022   |  |                                 |
|--|--|---------------------------------|
| REUNION D'INFORMATION<br>JEUDI 17 FEVRIER 2022 à 20h00<br>CHENONVILLE  |  |                                 |
| Les cours auront lieu à Chenonville aux dates ci-dessous de 19 h00 à 23h00   |  |                                 |
| JEUDI 3 MARS   | LE CERF<br>LA RECHERCHE AU SANG  | F. SAMSON<br>N. VADE - P. BARRE |
| JEUDI 17 MARS  | LE CHEVREUIL<br>LE CHAMOIS - L'ISARD - LE MOUFLON                                    | N. BESNIER<br>J. ALADENISE      |
| SAMEDI 26 MARS   | VENAISON EXAMEN DU GIBIER SAUVAGE<br>Champrond en Gâtine 8h30-12h00                  | F. SAMSON<br>J. ALADENISE       |
| JEUDI 31 MARS  | LA PHATOLOGIE<br>LE SANGLIER   | J. PICHON<br>D. GANDIN          |
| JEUDI 14 AVRIL   | LA REGLEMENTATION<br>LA SECURITE   | A. FERRE<br>J.J. CHAPIN         |
| JEUDI 28 AVRIL   | LA SYLVICULTURE<br>COTATION DES TROPHÉES - HONNEURS                                  | D. GOISQUE<br>J. HEE            |
| JEUDI 12 MAI   | L'ARCHERIE<br>LA BALISTIQUE - LES ARMES - LES OPTIQUES                               | H. HERVET<br>V. VOUZELAUD       |
| MERCREDI 25 MAI  | LA VENERIE - LES CHIENS<br>PETITE FAUNE - FLORE - CHAMPIGNONS<br>REPTILES - INSECTES | J.M. HIVER                      |
| SAMEDI 21 MAI<br>8h30 STAND VOUZELAUD à BROU<br>INSTRUCTION et ENTRAÎNEMENT TIR par V. VOUZELAUD et REPETITEURS<br>12h30 REPAS à BAILLEAU LEVEQUE suivi de:<br>DECOUVERTE DE LA FORET par D. GOISQUE et J.M. HIVER |  |                                 |
| MERCREDI 25 MAI  | LA VENERIE - LES CHIENS<br>PETITE FAUNE - FLORE - CHAMPIGNONS<br>REPTILES - INSECTES | J.M. HIVER                      |
| SAMEDI 11 JUIN 2022 BREVET GRAND GIBIER<br>STAND VOUZELAUD A BROU  |  |                                 |
| 8h30 à 11h30 EPREUVES PRATIQUES<br>TIR -ARC -VENERIE<br>12h00 REPAS<br>14H00 EPREUVES ECRITES<br>17H00 Résultats - Remise des médailles - Pot de l'amitié  |  |                                 |

## Bilan de l'exposition de trophées de cerfs 2021

### Hommage à Claude Hée

Membre de l'ADCGG28 depuis de nombreuses années, Claude Hée n'hésitait pas à retoucher ses manches et à prêter main forte à son frère Jacquy lors de différentes manifestations auxquelles participait notre association.

Claude est décédé au mois de décembre dernier ; nous perdons un fidèle et actif soutien. Nous partageons la peine de son épouse Antoinette et de tous ses proches, et leurs exprimons nos plus sincères condoléances.

A l'occasion de la fête de la Ruralité au château de Maillebois d'août dernier, l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier d'Eure et Loir (ADCGG28) a mis en place l'exposition des trophées de cerfs prélevés en Eure et Loir au cours de la saison de chasse 2020-2021.

### Une organisation bien menée

Cette prise en charge se concrétise sur 4 journées par, à la fois :

- La collecte et le classement des trophées ;
- La mesure de la longueur de tous les daguets prélevés ;
- La mise en place des trophées

sur les panneaux ;

- L'animation de la visite de l'exposition ;
- La restitution des trophées à l'issue de la fête ;
- Le démontage et le rangement du matériel de l'exposition.

Jean-François Bazille et Noël Besnier remercient les membres de l'association qui se sont joints à Jacky Lesage, administrateur FDC, et Frédéric Samson, technicien FDC : Elisabeth Hee, Florence Normand, Jacquy Hee, Jack Aladenise, Bertrand Landais, Michel Rasori, Jean-Claude Lebarrois, Didier Amiot, Jean-Claude Georget, Hervé Jourdain, Patrick Melot, Christian

Pilloux et Jean-Pierre Cannée.

Ainsi que les administrateurs de la Fédération, son personnel et leur président pour leur aide efficace le dimanche soir pour le chargement du matériel et son transport.

### Le millésime 2021

L'exposition de trophées est l'occasion de faire le point sur les règles de prélèvement, de les valider et/ou de les ajuster. Un prélèvement idéal permet à 20% des jeunes cerfs de vieillir et d'arriver à maturité.

Notre exposition est classée par catégories d'âges et par secteurs :

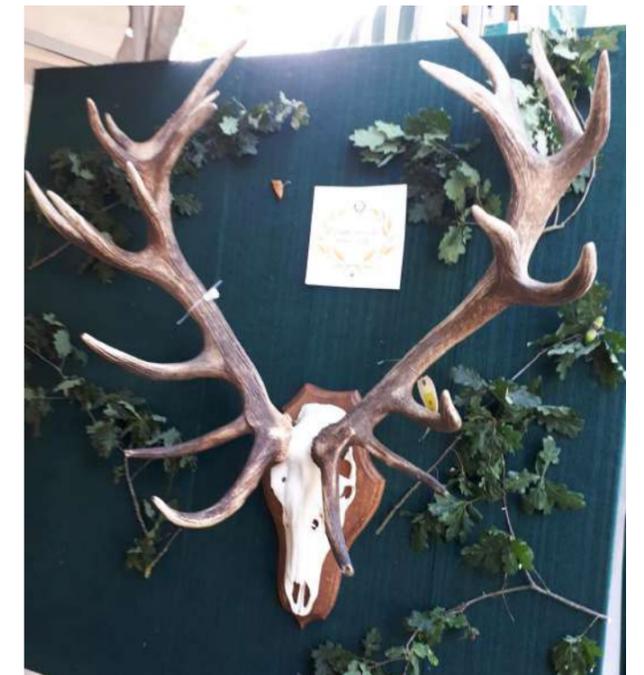
| AGE                     | Drouais<br>vallée<br>Eure | Perche<br>Nord | Perche<br>Sud | Thymerais | Total<br>général | %   |
|-------------------------|---------------------------|----------------|---------------|-----------|------------------|-----|
| Daguets                 | 19                        | 40             | 21            | 25        | 105              | 38% |
| Jeunes                  | 26                        | 40             | 30            | 22        | 118              | 43% |
| Subadultes              | 3                         | 8              | 7             |           | 18               | 7%  |
| Adultes                 | 6                         | 17             | 3             | 9         | 35               | 13% |
| total exposés           | 54                        | 105            | 61            | 56        | 276              |     |
| dont mortalités annexes | 1                         | 2              |               |           | 3                | 1%  |

### Les prélèvements de jeunes cerfs en nette progression

Dans la classe de prélèvement des jeunes et des daguets, la proportion de daguets est passée de 33% en 2018 à 38% en 2020, alors qu'idéalement, le taux devrait être de 30%. Pour les 2<sup>de</sup> et 3<sup>ème</sup> têtes, la proportion de 39% en 2018 est désormais de 43% en 2020. Cela donne un pourcentage global de 81% de jeunes cerfs, tendance constante sur l'ensemble des secteurs.

Le taux de prélèvement des subadultes de 7% cette année (16% à la précédente exposition) n'est plus dans les règles, l'idéal étant à 10%. C'est cette classe d'âge qu'il faut absolument réserver pour la récolte de futurs grands trophées.

Les cerfs adultes représentent 10% du prélèvement total alors que ce taux devrait être à 20%.



### Une récolte remarquable de grands cerfs

Nous pouvons affirmer que cette année est un excellent millésime en quantité et surtout en qualité. En effet, nous avons constaté, avec satisfaction, le résultat de 20 années de gestion rigoureuse de la population des cervidés sur certains territoires puisque nous avons 24 grands cerfs éligibles pour une cotation. Ce résultat est obtenu en maintenant une pyramide des âges équilibrée et en gardant à l'esprit que le cerf est une espèce grégaire socialement hiérarchisée. Félicitation aux gestionnaires de territoires qui ont su mettre en œuvre cette équation et ainsi permis ces prélèvements d'exception.

Un dernier mot pour remercier les chasseurs qui apportent un soin particulier à la préparation et à présentation de leurs trophées, lesquels resteront à jamais le souvenir d'une communion avec le monde sauvage.

Noël Besnier

## EVENEMENTS

# Les Trophées de la saison 2020 - 2021

### Une récolte exceptionnelle

276 trophées de cerfs ont été exposés lors de la fête de la Chasse au château de Maillebois le dimanche 22 août. Il s'agit de la quasi-totalité des animaux prélevés à la chasse ou trouvés morts pour la saison 2020-2021.

Lors de la réception des trophées, une première analyse a été faite en apposant un signe distinctif (un ruban rouge) sur le merrain gauche des ramures présentant un intérêt en vue de leur cotation. 24 cerfs ont été ainsi identifiés.

En considérant que les subadultes et les adultes présentent une croissance suffisante des bois, cela nous amène à considérer que nous avons à faire à une récolte exceptionnelle puisque 45% des cerfs de ces catégories sont primables.

### Nouvelles règles de cotation

Depuis quelques années, l'AFMT (Association Française de Mensuration des Trophées) suit l'égide du CIC (Conseil International de la Chasse et de la Conservation du Gibier) pour nous imposer un barème de cotation modifié.

Jusqu'à présent, il y avait une distinction entre les pays de l'Europe de l'Ouest, dont nous faisons partie, et les pays de l'Europe de l'Est (Hongrie – Roumanie – Bulgarie et Pologne) dans le barème de cotation des trophées. Aujourd'hui, il y a une seule nomenclature des mesures alignée sur les normes des pays de l'Europe de l'Est, à savoir :

|                    | Avant                      | Nouvelles normes           |
|--------------------|----------------------------|----------------------------|
| Médaille de bronze | A partir de 165 points CIC | A partir de 170 points CIC |
| Médaille d'argent  | A partir de 180 points CIC | A partir de 190 points CIC |
| Médaille d'or      | A partir de 195 points CIC | A partir de 210 points CIC |

Jean-François Bazille et moi-même n'avons pas eu de temps nécessaire pour coter la totalité des trophées répertoriés « Ruban rouge ». Nous en avons expertisé 15 avec les résultats suivants : 11 sont dans la catégorie « Bronze » et 4 au niveau « Argent » selon les nouvelles normes. Les 9 cerfs non évalués le seront dans les semaines à venir.

### Une gestion de qualité

Etaient exposés deux vieux cerfs dont un avec des signes importants de ravalement. Ce type de trophée représente de « Graal » pour un chasseur expérimenté.

Sous la plume de Jean-Philippe Chavane de Dalmassy (AFMT), le nombre de cerfs de niveau « Or » a été répertorié pour l'ensemble de la France : pour un nombre à fin mai 2021 de 10 139 cerfs cotés, le niveau « Or » représente 97 trophées, soit moins de 1%. Notre département possède deux cerfs de niveau « Or », ce qui nous place dans la moyenne nationale.

L'exposition des trophées de cerfs permet d'avoir un regard pertinent sur l'ensemble de la grande faune de notre département. Indiscutablement, nous constatons une évolution qualitative des cerfs, récompense méritée pour les chasses qui font de la gestion depuis des années.

Pour obtenir des cerfs de récolte, laissez vieillir les animaux donc épargnez les classes de subadultes.

Jacquy Hée

## BILAN

# Bilan UNUCR de la saison 2020 - 2021

- 361 interventions soit 7% de plus que la saison précédente, dont 358 en battue.

- 150 réussites (59%)
- 104 échecs (41%)
- 107 contrôles de tir.

- 25% des réussites ont été réalisées suite à des contrôles de tir ou aucun indice de blessure n'avait été trouvé par les tireurs.

- Taux de réussite par espèces :  
Cerf : 40%  
Sanglier : 38%  
Chevreuil : 42%



### Liste des conducteurs UNUCR de l'Eure et Loir :

Barré Pascal (DD) : 06.15.88.22.02

Breton Patrick : 06.67.63.63.30

Cannée Jean Pierre : 06.29.46.06.26

Chauveau Vincent : 06.76.12.96.48

Doussat Thierry : 06.81.60.64.34

Goussu Romain : 06.31.32.36.27

Noël Bernard : 06.70.52.20.02

Vadé Noël : 06.26.57.44.33

- L'espèce Cerf reste la plus recherchée avec 9,1% d'interventions par rapport au tableau de chasse départemental alors que le sanglier est à 3,1 % et l'espèce chevreuil, seulement à 0,8%.

- Les types de blessure des animaux retrouvés ne changent pas avec :

- Patte : 38%    Abdomen : 25%    Thorax : 17%
- Venaison : 15%    Echine : 2%    Gorge : 2%
- Mâchoire 1%

Noël Vadé



**Entreprise d'Électricité Générale**

**NOTRE SAVOIR-FAIRE**

- Installations et dépannages - Chauffage, VMC
- Entretien et maintenance industrielle - Alarme intrusion
- Installation de portails et portes basculantes ou sectionnelles compris automatisations
- Contrôles d'accès, régulation, domotique - Indice Qualifelec E2-C3

**L.T.E. SARL • Tél. 02.37.34.07.88**  
10 rue Georges Charpak BP81073 28302 MAINVILLIERS CEDEX • Fax. 02.37.35.23.13

[www.lte.fir](http://www.lte.fir)

 **Déjà 20 ans de service et de partenariat à vos côtés** 

## Bien aménager sa forêt pour mieux y chasser !

Aménager son territoire pour réaliser la totalité du plan de chasse qui vous est attribué doit faire partie d'une bonne gestion forestière afin de maintenir un équilibre sylvo-cynégétique indispensable. Cela représente un investissement et une charge de travail importants de la part du propriétaire forestier et/ou du détenteur du droit de chasse. Leur collaboration sur ce sujet doit être des plus étroites.

La chasse du grand gibier en forêt s'est considérablement développée au cours de ces trente dernières années. Cela a nécessité de la part de nombreux chasseurs (initialement chasseurs de petit gibier pour beaucoup d'entre eux) de progresser dans leur maîtrise du tir à balle au fusil à canon lisse dans un premier temps, puis à la carabine à canon rayé, plus puissant, plus précis mais potentiellement plus dangereux du fait de sa portée,

dans un second temps.

Inutile de rappeler là, la réticence manifestée par beaucoup de forestiers lorsque fut imposé dans notre département le tir à balle du chevreuil qui, d'après eux, rendait plus difficile et plus dangereuse la réalisation des plans de chasse. Bien que ce sujet puisse encore faire débat, tout chasseur qui se respecte reconnaît qu'un chevreuil mérite d'être chassé et tiré autrement qu'un vulgaire lapin ! Il faut à ce sujet reconnaître également que pratiquer le tir à balle, notamment en faisant usage de carabines en forêt, est loin d'être évident si l'on veut concilier les conditions d'un tir à la fois plus sécurisé et plus efficace quant aux chances de bien tuer l'animal.

Disposer les chasseurs sur une allée forestière, souvent pas très large et parfois même sinueuse, « ventre au bois » plus ou moins

cachés derrière des arbres, n'offre pas les conditions idéales pour exiger du chasseur qu'il puisse tirer l'animal de façon satisfaisante, dans le respect des règles minimums de sécurité qui lui sont imposées dans les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétiques : respect des angles de 30°, tir fichant à moins de 30m. Quand on rajoute à cela l'interdiction de tirer l'animal « en cul » ou même trois-quarts arrière, il ne faut pas être nécessairement très fort en géométrie pour s'apercevoir que le respect de toutes ces contraintes rendrait impossible le tir dans la majorité des cas. En effet, l'animal qui sort à 20m du chasseur ne pourra être tiré qu'au-delà d'une douzaine de mètres en arrière de l'alignement avec le poste voisin (distance bien supérieure à la largeur moyenne des allées forestières) et 7 mètres plus loin (moins d'une seconde plus tard), il sortira de la zone

tirable des 30m en étant trois-quarts arrière. Pour peu que la végétation soit un peu dense derrière la ligne, la réussite du tir relève alors plus du hasard que de l'adresse du tireur. De ce fait, le tir dit « au rembucher » (autre règle très répandue) dans des allées insuffisamment larges incite trop souvent le chasseur à enfreindre la sacrosainte règle des « 30° ».

Chaque territoire présente ses particularités et il est donc bien évident qu'on ne peut prétendre définir un principe de disposition de ligne de tir valable dans tous les cas de figures. Cependant, certains aménagements font preuve de leur efficacité.

Le premier d'entre eux est très certainement la mise en place de miradors. En équiper tous les postes d'un territoire représente un investissement important qui nécessite, en plus, un entretien et un contrôle annuel car leur structure généralement réalisée en bois ne vieillit pas toujours très bien. L'ensemble doit présenter une bonne stabilité et la plateforme doit être, pour bien faire, à une hauteur d'au moins 1,50m. Les avantages offerts par un positionnement surélevé du tireur sont nombreux il voit plus loin, ce qui lui permet de détecter la présence des animaux plus tôt, de mieux les identifier et donc de les tirer avec

moins de précipitation, ce qui améliore grandement la sécurité du tir. De plus, souvent le chasseur en position élevée n'est pas vu par les animaux qui passent donc plus près de son poste et à faible allure. En respectant une distance raisonnable de tir de 30m, ce dernier est assuré d'être fichant. On voit donc bien que le poste sur mirador présente des avantages faisant converger la sécurité et l'efficacité du tir. Pour autant, il nécessite incontestablement une accoutumance de la part du chasseur.

La disposition des postes sur mirador fait également l'objet d'adaptations diverses en fonction des territoires. Si leur alignement sur une ligne de tir suffisamment large ou en lisière peut sembler au premier abord une disposition logique, on constate qu'elle s'avère moins

efficace qu'une implantation à l'intérieur des parcelles. Les animaux appréhendent les traversées des espaces dégagés que représentent les grandes allées ou les zones de plaine en sortie de lisière.

Dans la mesure où le sous-bois est suffisamment clair, la disposition de miradors éloignés les uns des autres (>100m) sur la périphérie de la surface traquée s'avère efficace, notamment quand la traque est assez grande pour permettre le tir à 360° pour des postes très isolés.

Le type de mirador présenté sur la photo a l'avantage d'être d'une grande stabilité, avec une hauteur de plateforme d'1,80m et peut être facilement déplacé par une personne seule pour ajuster son positionnement en fonction des passages des animaux.

Mettre le chasseur dans les meilleures dispositions pour tirer les animaux contribue largement à la diminution du ratio du nombre de balles tirées par animal tué. Et réduire le nombre de balles tirées, c'est forcément plus de sécurité.



Mirador isolé à l'intérieur de la parcelle chassée

Dominique Rouzies

**h.l. création**  
Entretien et création d'espace vert

Tonte - Elagage - Création de massif - Taille de haie  
Petite maçonnerie - Plantation - Engazonnement...

02 37 65 22 12 - 06 18 36 91 13

h.l.creation@orange.fr

4, rue du Moulin - 28170 CHÊNE-CHENU

## NOS SPONSORS



**A3 Assurfinance, l'assureur partenaire de la Fédération des chasseurs en Eure et Loir depuis 11 ans maintenant!**



Vous avez souscrit l'offre d'Assurance Chasse proposée par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Eure et Loir en validant votre permis de chasser?

Vous ne le savez peut-être pas mais l'assureur qui propose ce service est **le cabinet A3 Assurfinance, agent exclusif pour la marque MMA.**

Nous offrons la possibilité aux chasseurs de souscrire l'Assurance Responsabilité Civile Chasse obligatoire en même temps que la validation de leurs permis de chasser en partenariat avec la Fédération de Chasse d'Eure et Loir.

Notre objectif est double:

- Simplifier les démarches des chasseurs pour la validation chaque année du permis de chasser.
- Permettre aux chasseurs d'accéder à un contrat d'assurance de Responsabilité Civile « groupe » comportant des garanties étendues à un tarif préférentiel.

Cette démarche est facile et rapide à réaliser puisqu'il suffit de cocher l'option "Assurance Chasse" sur le formulaire et de régler la cotisation de 20€ pour être assuré. Rien à fournir de plus et inutile de se déplacer, l'attestation d'assurance pour l'année est éditée et envoyée automatiquement.

Une équipe au sein de notre organisation est dédiée aux chasseurs "assurés". Nos clients disposent d'interlocuteurs privilégiés qui répondent à toutes questions relatives à l'assurance Responsabilité Civile du chasseur et aux différentes options proposées:

\* Responsabilité Civile Organisateur de Chasse, Dommages corporels, Dommages aux Chiens, Dommages aux armes de chasse.

**Pour la saison 2021-2022, ce sont près de 5000 chasseurs qui ont choisi de souscrire leur assurance Chasse au sein de notre cabinet A3 Assurfinance et de nous faire confiance!**



**Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 18h et le samedi 9h à 12h.**

## LE QUIZZ DE JACQUY HEE



- 1 La surface du domaine vitale d'une laie est de :  
A 300 ha à 500 ha  
B 500 ha à 2 000 ha  
C 1 500 ha à 10 000 ha
- 2 Chez le sanglier, le page est :  
A Un jeune mâle accompagnant un vieux sanglier :  
B Un marcassin ayant perdu sa livrée  
C Un gros sanglier menant la compagnie
- 3 Comment appelle-t-on un jeune cerf qui accompagne un vieux cerf :  
A Un équyer  
B Un page  
C Un dauphin
- 4 Un cerf qui a définitivement perdu ses bois s'appelle :  
A Un hère  
B Un mulet  
C Un moine
- 5 Le chevreuil n'a pas de vésicule biliaire :  
A Faux  
B Vrai
- 6 Les cornes du chamois sont d'origine :  
A Osseuse  
B Cutanée
- 7 La trichinose est une maladie :  
A Bactérienne  
B Chromosomique  
C Virale  
D Parasitaire
- 8 La futaie régulière est composée d'arbres du même âge :  
A Vrai  
B Faux
- 9 Un taillis se régénère par :  
A Rejet  
B semis  
C Plantation
- 10 La partie renforcée du canon où se loge la cartouche est :  
A La chambre  
B Le bourrelet

# UN CHASSEUR SAIT MIEUX CHASSER BIEN ASSURÉ

Rendez-vous  
**EN AGENCE**  
pour découvrir nos tarifs  
auto, mutuelle, habitation,...

**a3**  
assurfinance



ENTREPRENEURS D'ASSURANCES

+ 42, boulevard Chasles  
28007 **CHARTRES** Cedex  
**02 37 36 40 00**

+ 1, rue Drouet  
28230 **ÉPERNON**  
**02 37 18 08 00**

+ 10, rue Léon Ferré  
28120 **ILLIERS-COMBRAY**  
**02 37 24 04 94**

+ 11, rue Collin d'Harleville  
28130 **MAINTENON**  
**02 37 27 12 12**

n° Orias 07010619 - www.orias.fr



Le plaisir de conduire **100% électrique**

#bornelectric

**BMW DREUX - ESPACE BERTEAUX**  
7 BOULEVARD DE L'EUROPE  
C.CIAL PLEIN SUD  
28500 VERNOUILLET  
02 37 38 94 20  
<https://partenaire.bmw.fr/espace-berteaux>

**BMW CHARTRES - SAS THIREAU**  
14 RUE GILLES DE ROBERVAL  
ZONE ARCHEVILLIERS  
28630 NOGENT LE PHAYE  
02 37 880 880  
<https://partenaire.bmw.fr/chartres>



Consommation d'énergie électrique de la BMW iX : 19,4 à 23 kWh/100 km. Autonomie en mode électrique : 371 - 630 km. Autonomie en mode électrique en ville : 424 - 722 km. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO<sub>2</sub>, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. BMW France, S.A. au capital de 2 805 000 € - 722 000 965 RCS Versailles - 5 rue des Hérons, 78180 Montigny-le-Bretonneux.